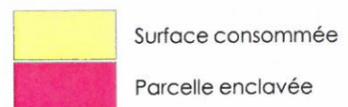


LE MAITRE ROLANDE

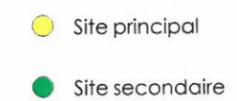
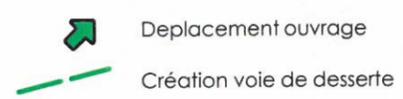
Impact foncier



Impact déplacement



Hypothèse d'aménagement



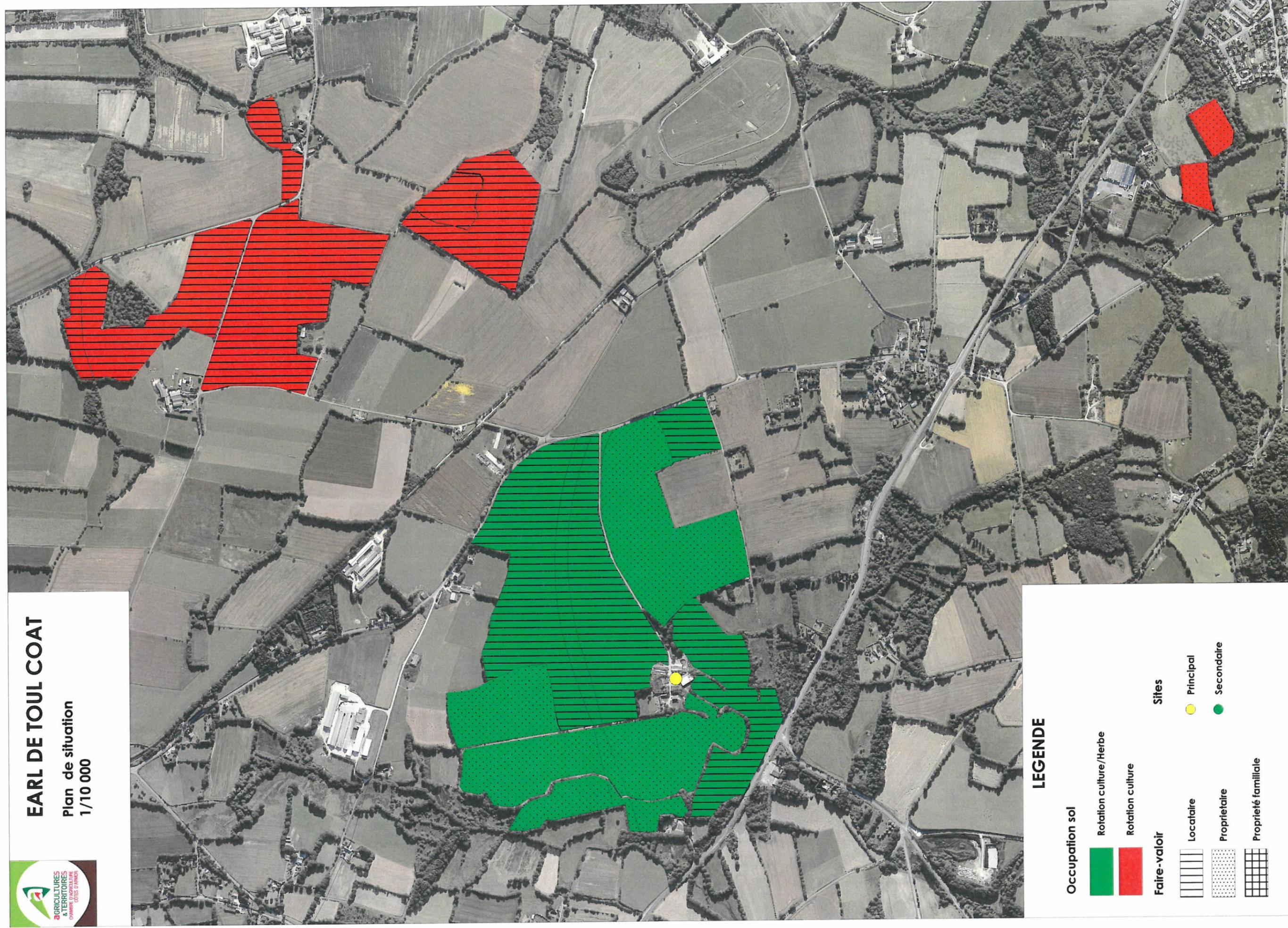
Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	EARL DE TOUL COAT
Coordonnées	TOULAZEN - 22110 KERGRIST-MOËLOU 02 96 29 25 20 06 70 31 76 22
Chefs d'exploitation et âge	GESTIN JEAN-CLAUDE : 52 ans LA SAOUT CHRISTINE : 42 ans conjointe collaboratrice
UTH	2, avec un salarié.
Production	80 vaches laitières plus la suite. Rotation céréales/maïs/herbe sur toutes les parcelles accessibles aux animaux et sur le restant du parcellaire rotation céréales/maïs.
SAU	122 ha 30
Succession sur l'exploitation	L'exploitation est à considérer comme pérenne.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de 42 ha 20. Locataire de 80 ha 10
Projet sur l'exploitation	L'installation de Mme Le Saout.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet a un impact très fort sur l'exploitation de M. Gestin et la viabilité de l'exploitation agricole peut être remise en cause. <ul style="list-style-type: none"> Aujourd'hui M. Gestin a une exploitation avec du foncier « bien groupé » autour des bâtiments, directement accessible aux animaux (80 hectares) et la réalisation de la route remettra en cause le fonctionnement actuel de l'exploitation. Le projet actuel coupe en deux le plateau agricole plus important pour le fonctionnement de l'EARL de Toul Coat. Aucun rétablissement de cette coupure n'est prévu dans le projet actuel. A noter aussi que ces parcelles sont aujourd'hui travaillées dans le sens Nord/ sud, vu aussi la facilité d'accès de la parcelle. La couper en deux dans le sens Est/ouest rendra difficile le travail des parcelles De surcroît, un ensemble de plus de 15 hectares n'aurait plus d'accès avec le projet actuel. <p>Dans ce cadre la ferme de M. Gestin subit une perte de valeur importante.</p>
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	4 ha 80 en emprise directe, plus un îlot de 15 ha plus accessible.
Enclavement des parcelles	15 ha
Rallongement de parcours	Oui, environ 1 km pour accéder à des parcelles
Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : propriété et location Occupation du sol : Rotation culture/herbe Parcelles drainées

Solutions envisagées	
	<p>M. Gestin déplore fortement que le projet retenu ne prenne pas en compte l'existence de son activité. D'autres projets moins impactant pour lui et les autres exploitants agricoles du secteur auraient pu être étudié. Il rappelle qu'un projet routier existait depuis longtemps et qu'il n'est pas acceptable que celui-ci puisse évoluer.</p> <p>Concernant son exploitation M. Gestin demande de faire évoluer le projet pour créer au moins deux passages pour les animaux et les engins agricoles, afin de permettre la continuité de son activité dans des conditions comparables à celles actuelles.</p> <p>Il faudra ainsi étudier les nouveaux accès à la partie nord de la grande parcelle. L'accès par la route qui la borde n'est pas envisageable et en plus celle-ci est aujourd'hui travaillée en verticale et cela est possible grâce aux multiple accès. Il faudra donc trouver plusieurs accès pour garder cette possibilité.</p> <p>M. Gestin demande aussi une compensation foncière à proximité de ces parcelles pour compenser la perte de foncier liée à l'emprise du projet.</p>
Echange	Oui, sur une surface de 2 ha 50 éloignée du siège.



EARL DE TOUL COAT

Plan de situation
1/10 000



LEGENDE

Occupation sol

Rotation culture/Herbe

Rotation culture

Faire-valoir

Locataire

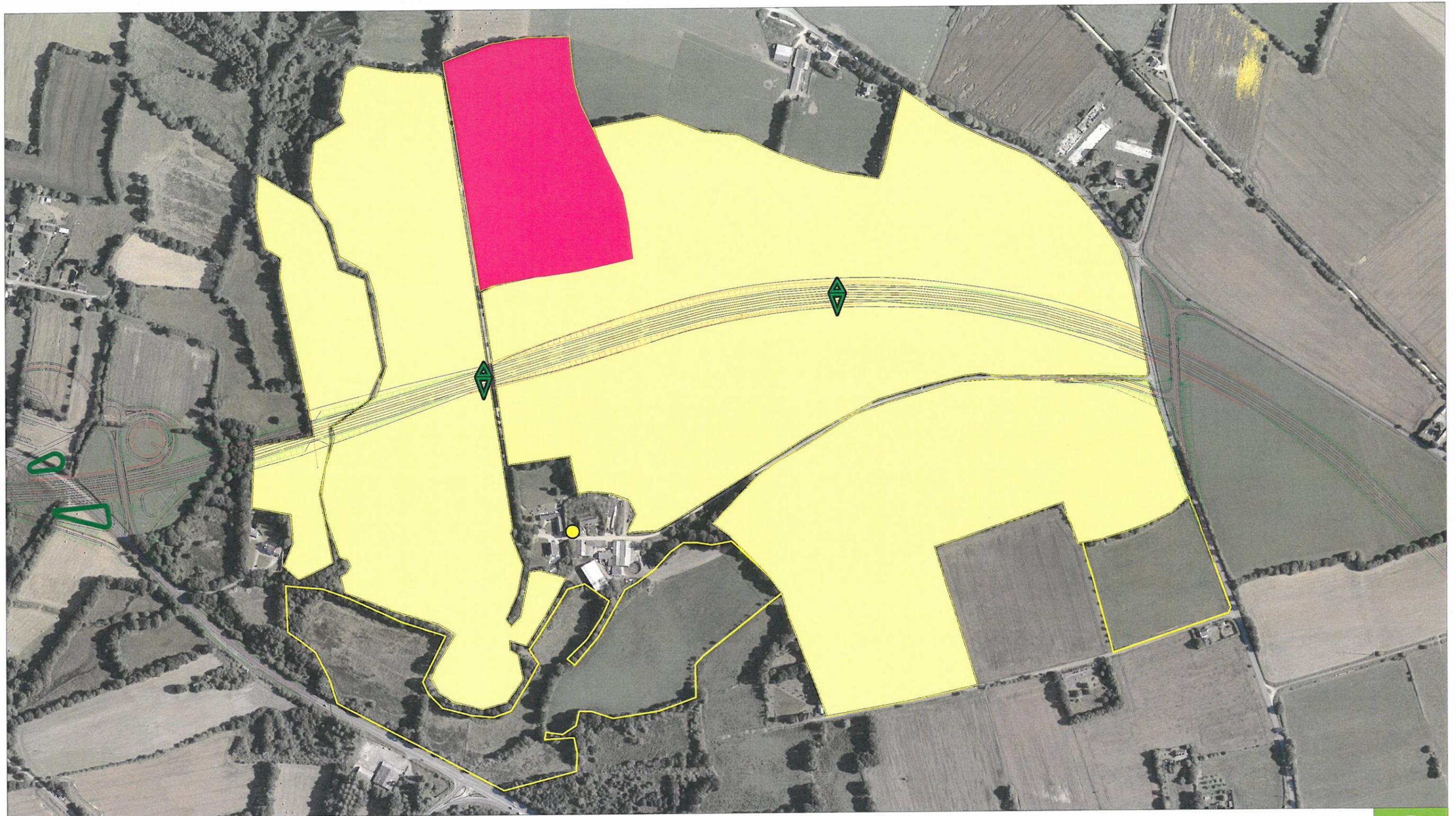
Propriétaire

Propriété familiale

Sites

Principal

Secondaire



EARL DE TOUL COAT



Impact foncier

- Surface consommée
- Parcelle enclavée

Impact déplacement

- Trajet actuel
- Trajet futur

Hypothèse d'aménagement

- Déplacement ouvrage
- Création d'un passage
- Création voie de desserte

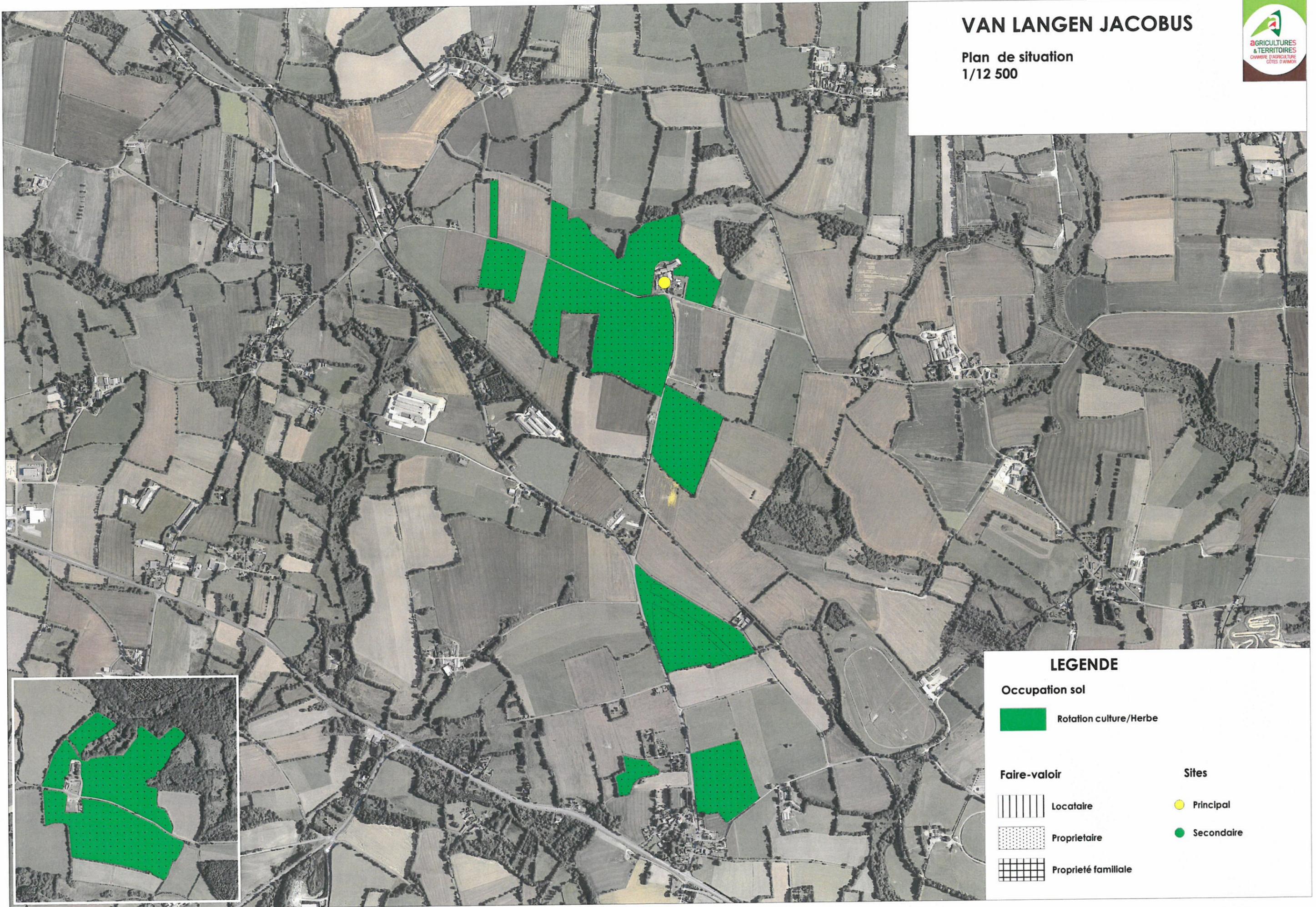
- Site principal
- Site secondaire

Echelle: 1 / 5 000

Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	VAN LANGEN JACOBUS
Coordonnées	MENEZ DU - 22110 KERGRIST-MOËLOU 06 60 45 09 70
Chefs d'exploitation et âge	VAN LANGEN Jacobus : 44 ans VAN LANGEN Jonda : 40 ans
UTH	2
Production	80 vaches laitières. Culture de Céréales/maïs/ herbe sur la totalité du parcellaire.
SAU	74 ha
Succession sur l'exploitation	L'exploitation est à considérer comme pérenne.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de toutes les surfaces.
Projet sur l'exploitation	Pas de projets à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet vient impacter une des meilleures parcelles de l'exploitation Van Langen. Celle-ci se trouve coupée en deux par le passage de la route. La perte de rendement de cette parcelle est très préjudiciable pour M. Van Langen, parce que ça fragilise la sécurité alimentaire de l'exploitation.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	2 ha 30 en emprise directe
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Pas de rallongement
Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : propriété Occupation du sol : Rotation culture/herbe Parcelle drainée
Solutions envisagées	
	Pour M. Van Langen il est important de pouvoir garder le maximum de surface sur cette parcelle. Il demande donc de modifier le projet pour remonter la voie pour minimiser l'impact sur la parcelle et pour éviter de couper la surface restante en deux. Il est aussi possible d'étudier une compensation foncière à proximité du siège d'exploitation.
Echange	Oui, sur une surface de 6 ha 80.

VAN LANGEN JACOBUS

Plan de situation
1/12 500



LEGENDE

Occupation sol

 Rotation culture/Herbe

Faire-valoir

 Locataire

 Propriétaire

 Propriété familiale

Sites

 Principal

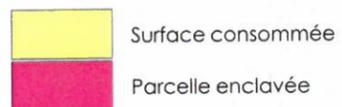
 Secondaire



VAN LANGEN JACOBUS



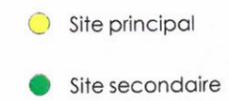
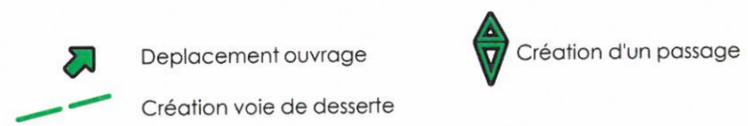
Impact foncier



Impact déplacement



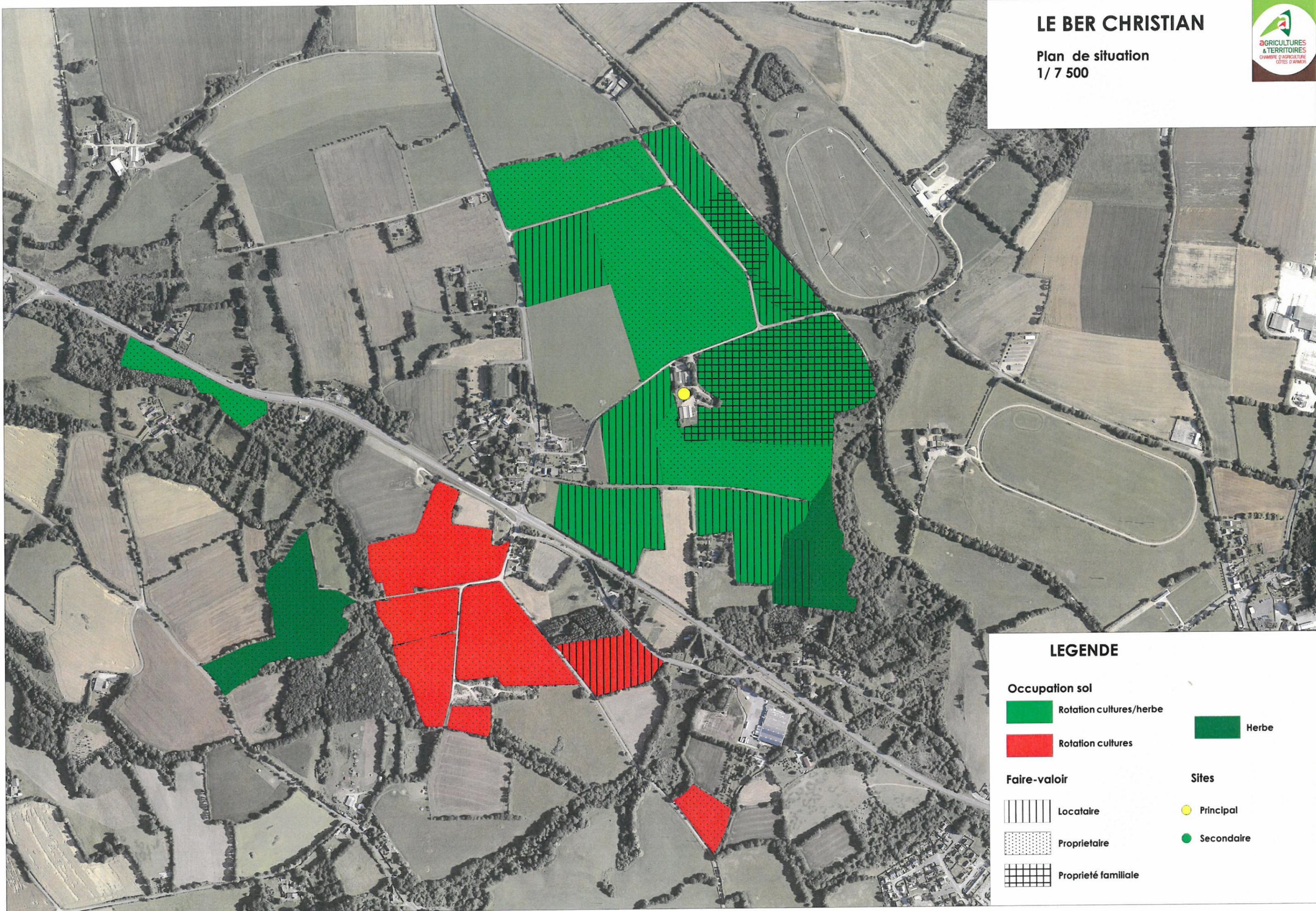
Hypothèse d'aménagement



Echelle: 1 / 7 500

Echange	Oui, sur une parcelle de 5 ha aujourd'hui qui demain sera difficilement joignable pour l'exploitant.
---------	--

Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	LE BER CHRISTIAN
Coordonnées	KERFRANCOIS - 22110 ROSTRENEN 02 96 29 13 84
Chefs d'exploitation et âge	LE BER Christian : 49 ans
UTH	1
Production	40 vaches laitières, bovins viandes plus des cultures de vente. Culture de Céréales/maïs/ herbe sur la plupart des parcelles.
SAU	74 ha
Succession sur l'exploitation	L'exploitation est à considérer comme pérenne.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de 42 ha 60 Locataire de 31 ha 40 (dont 11 ha 70 de propriété familiale)
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet vient impacter le parcellaire de M. Le Ber sur l'extrémité est de son parcellaire Entre l'emprise de la route et le délaissé, l'impact est de 5 ha 20, ce qui représente environ 7% de la SAU de l'exploitation. De plus ces parcelles sont directement accessibles aux animaux. A cet impact « direct » il faut ajouter un impact « indirecte ». En effet, du foncier aujourd'hui accessible, se retrouverait coupé de l'exploitation, et pour la rejoindre il faut compter un rallongement de parcours important (2 Km).
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	2 ha 90 en emprise directe plus 2 ha 30 de parcelles délaissées. Une surface d'environ 5 ha se retrouve détachée du reste du parcellaire et donc plus accessible pour les animaux.
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Rallongement de 2 Km pour un ilot d'environ 5 ha
Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : la plupart en propriété et une partie en location Occupation du sol : Rotation culture/herbe
Solutions envisagées	
	Pour M. Le Ber il est fondamental de pouvoir garder le potentiel foncier accessible aux animaux Il demande donc une indemnisation foncière, qui doit se situer à proximité de l'exploitation. Si cela n'est pas possible, il faudra envisager une indemnisation financière pour les surfaces perdues et le rallongement de parcours. M. Le Ber demande aussi que la voie de desserte à proximité du champ de course soit au plus près de la future RN pour diminuer les impacts sur son parcellaire.



LEGENDE

Occupation sol

 Rotation cultures/herbe

 Rotation cultures

 Herbe

Faire-valoir

 Locataire

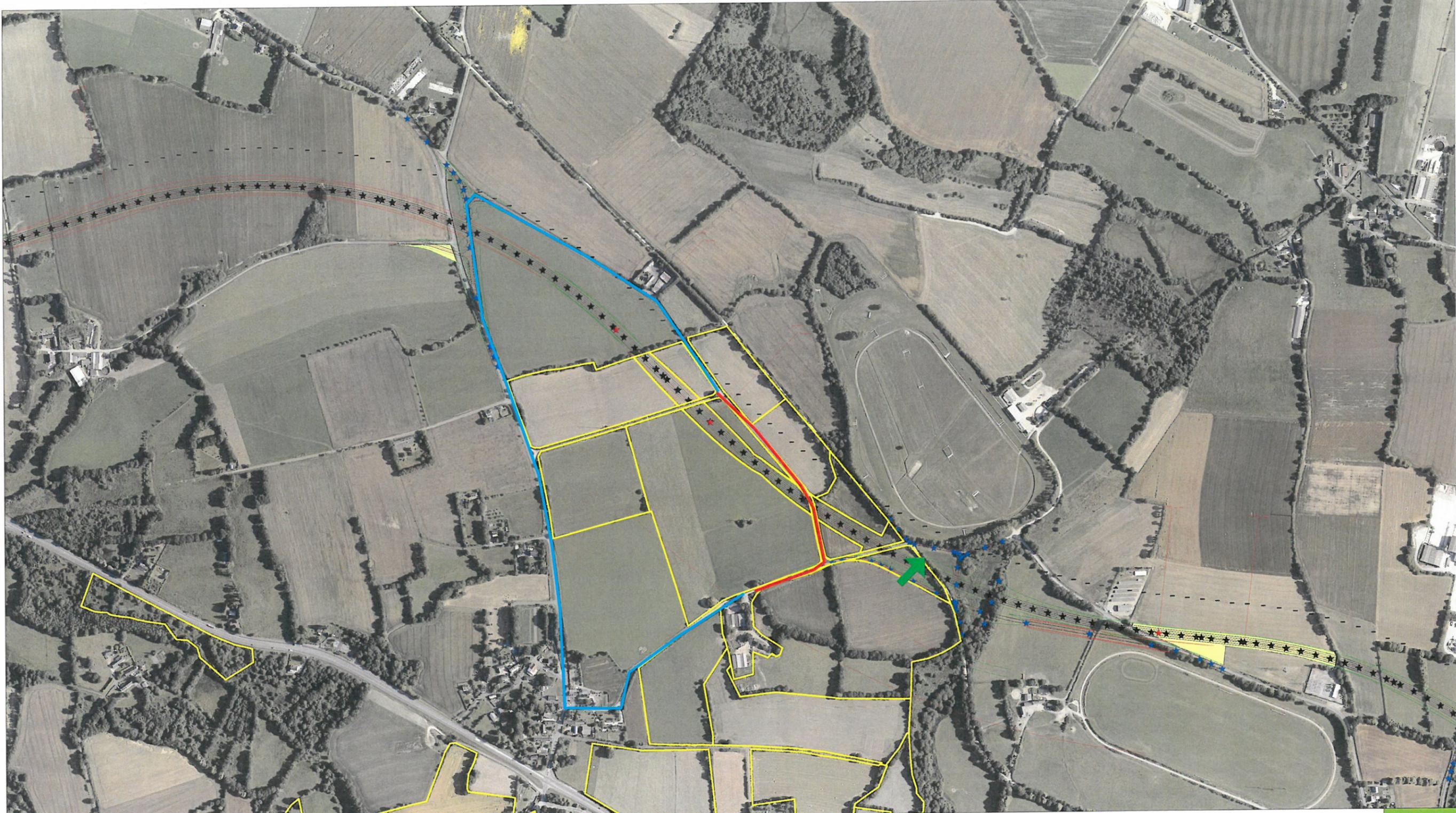
 Propriétaire

 Propriété familiale

Sites

 Principal

 Secondaire



LE BER CHRISTIAN

Impact foncier

- Surface consommée
- Parcelle enclavée

Impact déplacement

- Trajet actuel
- Trajet futur

Hypothèse d'aménagement

- Déplacement ouvrage
- Création voie de desserte



- Création d'un passage

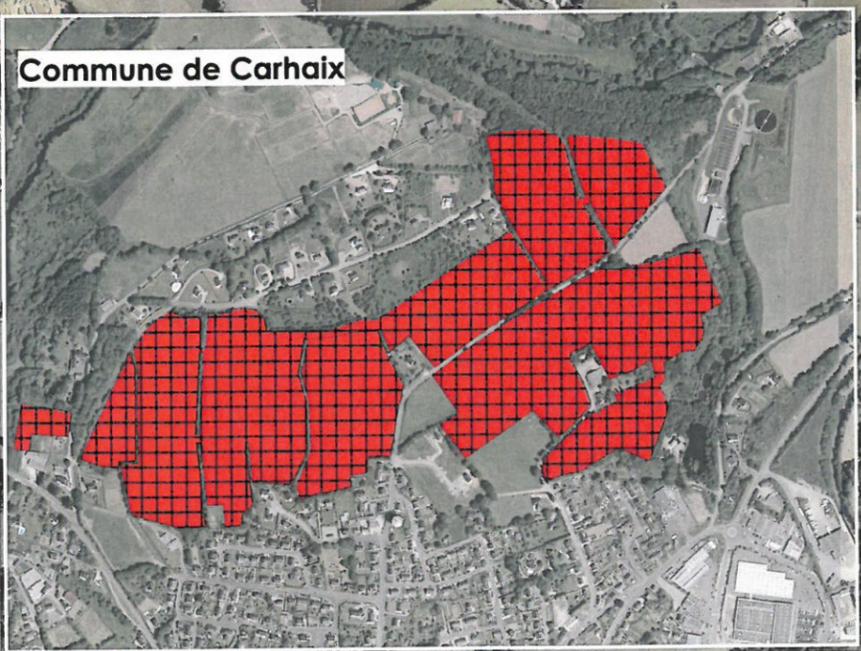
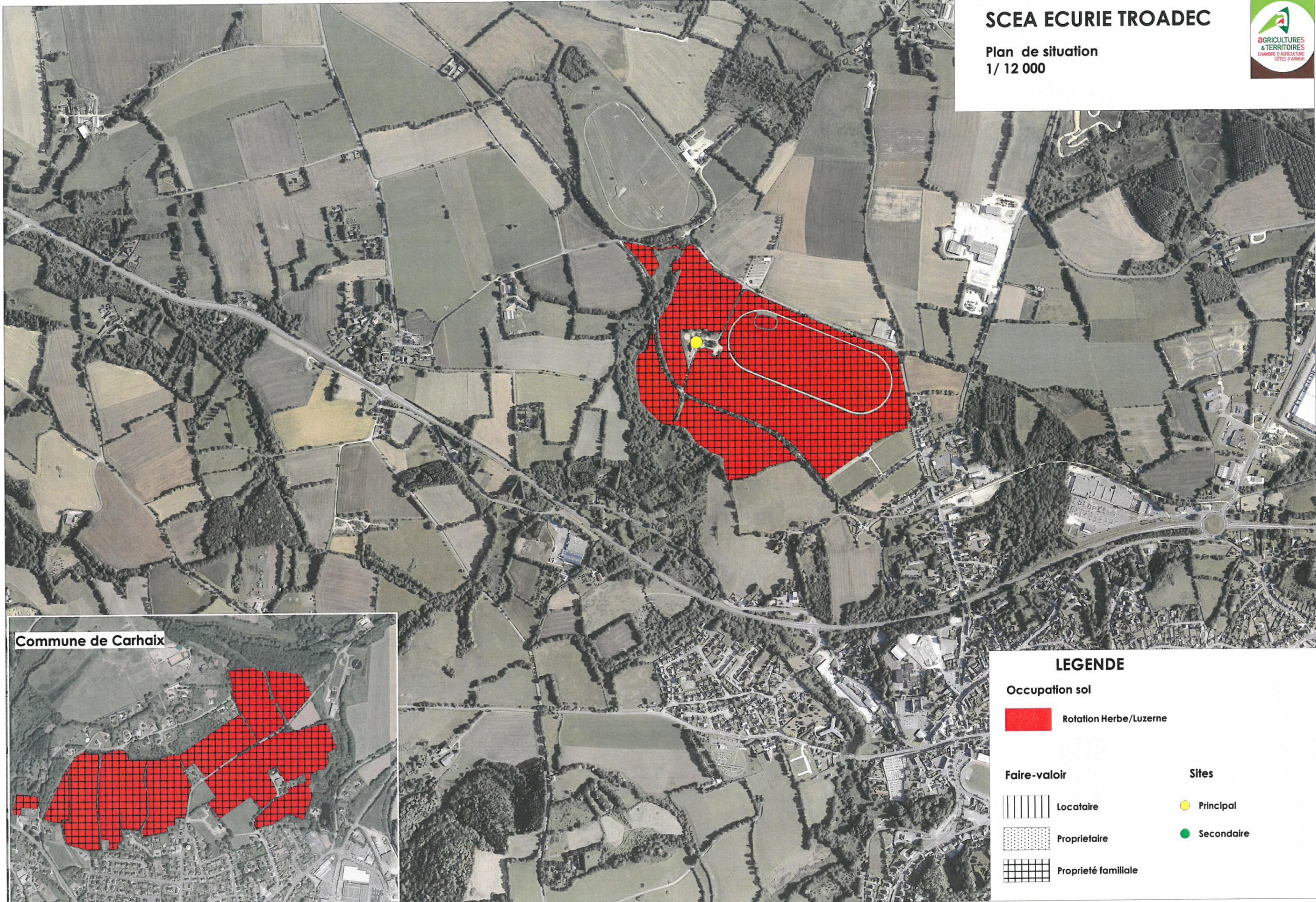
- Site principal
- Site secondaire

Echelle: 1 / 7 500



Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	SCEA ECURIE TROADEC
Coordonnées	Quenroppers - 22110 ROSTRENEN 02 96 293935 06 07 26 75 69
Chefs d'exploitation et âge	TROADEC Luc : 51 ans
UTH	1
Production	50 Vaches allaitantes et activité équestre : 4 poulinières plus une activité de débouillage et entraînement (environs 15 chevaux présents au total sur l'exploitation). M. Troadec est titulaire d'une licence d'Entraîneur Particulier délivrée par France Galop. La piste d'entraînement a été mise en place en 1990 Culture de luzerne et herbe en rotation sur toutes les parcelles
SAU	79 ha
Succession sur l'exploitation	L'exploitation est à considérer comme pérenne. A priori une installation hors du cadre familiale est possible.
Faire valoir des terres	Le parcellaire est une propriété familiale.
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet impacte très fortement l'exploitation de M. Troadec. En effet aujourd'hui l'activité équestre est pratiquée dans des conditions optimales et à l'écart de voiries fréquentées. Le projet va impacter à deux niveaux les activités de la SCEA : 1. Le bruit : les chevaux sont des animaux très sensibles au bruit. Aujourd'hui le travail sur l'animal est effectué à l'écart de voirie bruyante. Demain avec le projet routier pour M. Troadec il ne serait plus possible d'entraîner les chevaux dans des conditions satisfaisantes au niveau de la sécurité. 2. La création de la voie de desserte vient empiéter sur des surfaces voisines de la piste qui aujourd'hui sont utilisées pour des exercices particuliers. A noter que les activités, y compris la piste, ne peuvent pas prendre place ailleurs que sur la parcelle, vu la topographie et la nature du sol. Ce totale de 3 ha de surface représente un peu moins de 4% de la SAU de l'exploitation.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaisés)	2 ha en emprise directe 0 ha 90 en surface résiduelle et avec un rallongement de parcours
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Aucun rallongement de parcours n'est engendré par le projet

Informations sur les parcelles impactées	Particularité : MAE herbe (arrive à échéance en 2015) Faire valoir : Propriété familiale dans le cadre d'un GFA. Occupation du sol : Piste d'entraînement et herbe Parcelle drainée
Solutions envisagées	
	M. Troadec demande que le projet puisse évoluer pour éloigner la route de son exploitation, cela pour permettre de continuer l'activité et de pouvoir transmettre son activité. Il demande donc de décaler le tracé vers le Nord. Si cela n'est pas le cas il faudra prendre en compte que la pérennité de l'exploitation (et notamment la partie équestre) est remise en cause et il faudra indemniser cette perte. Il faudra donc évaluer la valeur de l'activité agricole et il faudra indemniser le cout de création de la piste, ainsi que les diverses structures particuliers (box, annexes..) qui se rapportent à cette activité. .
Echange	NON



LEGENDE

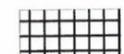
Occupation sol

 Rotation Herbe/Luzerne

Faire-valoir

 Locataire

 Propriétaire

 Propriété familiale

Sites

 Principal

 Secondaire